

Lons-le-Saunier, le 9 Septembre 1874.

2^e Division.

Machines à vapeur.
Déclaration des sieurs
Guyon et Audemar.

I

bonjour copie à Mr Audemar le 13/9/74

Monsieur le Sous-Prefet,

renvois à Monsieur
Maire de Dole
Dole le 11 9 1874
Le Sous-Prefet
Le Conseiller
Dole

Les sieurs Guyon et Audemar, maîtres de
forge à Dole, ont présenté une demande tendant à
obtenir l'autorisation d'établir une machine à vapeur
destinée à faire mouvoir des toves et machines outils.

Je vous prie, Monsieur le Sous-Prefet, de faire
connaître aux petitionnaires qu'aux termes des dernières
instructions sur la matière, je me borne à leur accuser
réception de leur demande que je transmets à M. C.
l'Ingénieur en chef des Mines.

Recevez, Monsieur le Sous-Prefet,
l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Prefet du Jura.

M. J. Reinaud



Monsieur le Sous-Prefet, à Dole.